

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2018

CONSOLIDATION MODÈLE FRANÇAIS DON DU SANG - (N° 965)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS26

présenté par
M. Abad, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« d'information ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.